

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Les familles monoparentales et la pauvreté Single parent families and poverty Las familias monoparentales y la pobreza

Céline Le Bourdais et Damaris Rose

Numéro 16 (56), automne 1986

La pauvreté : raison d'État, affaire de cœur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034408ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034408ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Bourdais, C. & Rose, D. (1986). Les familles monoparentales et la pauvreté. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (16), 181–189. <https://doi.org/10.7202/1034408ar>

Résumé de l'article

L'article décrit le phénomène de la pauvreté parmi les familles monoparentales au Québec. Il analyse les liens entre la pauvreté et la participation au marché du travail des chefs de familles monoparentales, les programmes d'aide sociale et les pratiques de consommation.

Les familles monoparentales et la pauvreté

C. Le Bourdais
D. Rose

On assiste depuis une quinzaine d'années à une forte croissance du nombre de familles monoparentales, qui sont dans environ 85 % des cas sous la conduite d'une femme. Au Québec, en 1981, on dénombrait 109 155 mères seules vivant avec au moins un enfant à charge, et 55 455 d'entre elles habitaient dans la région métropolitaine de Montréal, où leur nombre a augmenté de 57 % depuis 1971¹. Cette augmentation s'est accompagnée de modifications importantes dans la structure par âge et par état matrimonial des femmes chefs de ce type de famille. La structure par âge a rajeuni progressivement ; en même temps, la proportion de mères séparées ou divorcées s'est accrue de façon marquée. Ces changements sont, bien sûr, étroitement reliés à la libéralisation de la loi sur le divorce au Canada en 1968 (Le Bourdais, 1986).

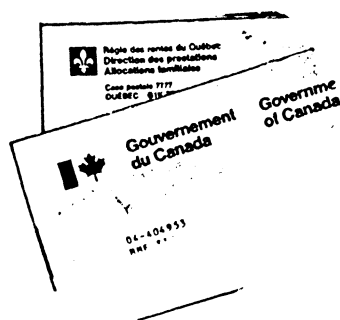
Ce qui n'a guère changé cependant depuis le début des années 1970, c'est la pauvreté dans laquelle vivent la plupart des familles monoparentales dirigées par une femme, plus spécifiquement celles qui comptent au moins un enfant mineur. En 1981, au Québec, 62,3 % de ces dernières vivaient sous les seuils de pauvreté établis par Statistique Canada, comparativement à 21,8 % des mères seules n'ayant aucun enfant de moins de 18 ans, et à 12,5 % des femmes avec enfants à charge qui habitaient avec un conjoint (Statistique Canada, 1981a).

De plus, l'écart entre le revenu moyen des familles monoparentales à chef féminin et celui de l'ensemble des familles s'est creusé au fil des ans : représentant déjà moins de la moitié de celui de l'ensemble des familles (avec ou sans enfants) en 1971, le revenu moyen

des familles monoparentales à chef féminin (en dollars constants) n'en constituait plus que 40 % en 1981, se situant à 10 839 \$ (données sur la RMR de Montréal. Voir Statistique Canada, 1981b). En l'absence de données plus précises pour les années 1980, nous pouvons estimer la situation des familles monoparentales québécoises en analysant les tendances observées au niveau du Canada quant aux revenus des familles à chef féminin (le plus souvent monoparentales) par rapport à l'ensemble des familles. Entre 1979 et 1984, les familles canadiennes en général ont toutes connu des baisses importantes de revenu (en dollars constants). On remarquera toutefois que les familles à chef féminin ont dans l'ensemble subi, au cours de la récession de 1981-1983, une diminution de revenu plus grave que les familles à chef masculin (Statistique

182 Canada, 1979-1984). Cela laisse supposer que la situation des familles monoparentales québécoises est pire aujourd'hui qu'en 1981.

Cet article analyse les facteurs politiques et économiques qui sont à la base de la pauvreté des familles monoparentales. Après avoir étudié leurs sources de revenus et leurs pratiques de consommation, nous essaierons d'envisager comment s'annonce leur avenir, compte tenu du contexte politique et économique actuel.



Les sources de revenus des familles monoparentales

Au recensement de 1981, au Québec, la moitié des femmes chefs de famille monoparentale avec enfants à charge ont déclaré que les « transferts gouvernementaux » (prestations versées par les trois niveaux de gouvernement : fédéral, provincial et municipal) formaient l'essentiel de leur revenu familial, et 40 % d'entre elles ont dit avoir un revenu d'emploi ; à peine 2 %

ont fait état d'un revenu de placement (ces femmes étaient surtout des veuves, plus âgées), et 5 % d'une autre source de revenu (y compris les pensions alimentaires) (Statistique Canada, 1981a). Du fait de leur importance chez les familles monoparentales, nous nous attarderons à deux types de situation, soit celle des femmes qui participent au marché du travail et celle des femmes qui bénéficient de l'aide sociale.

La participation au marché du travail

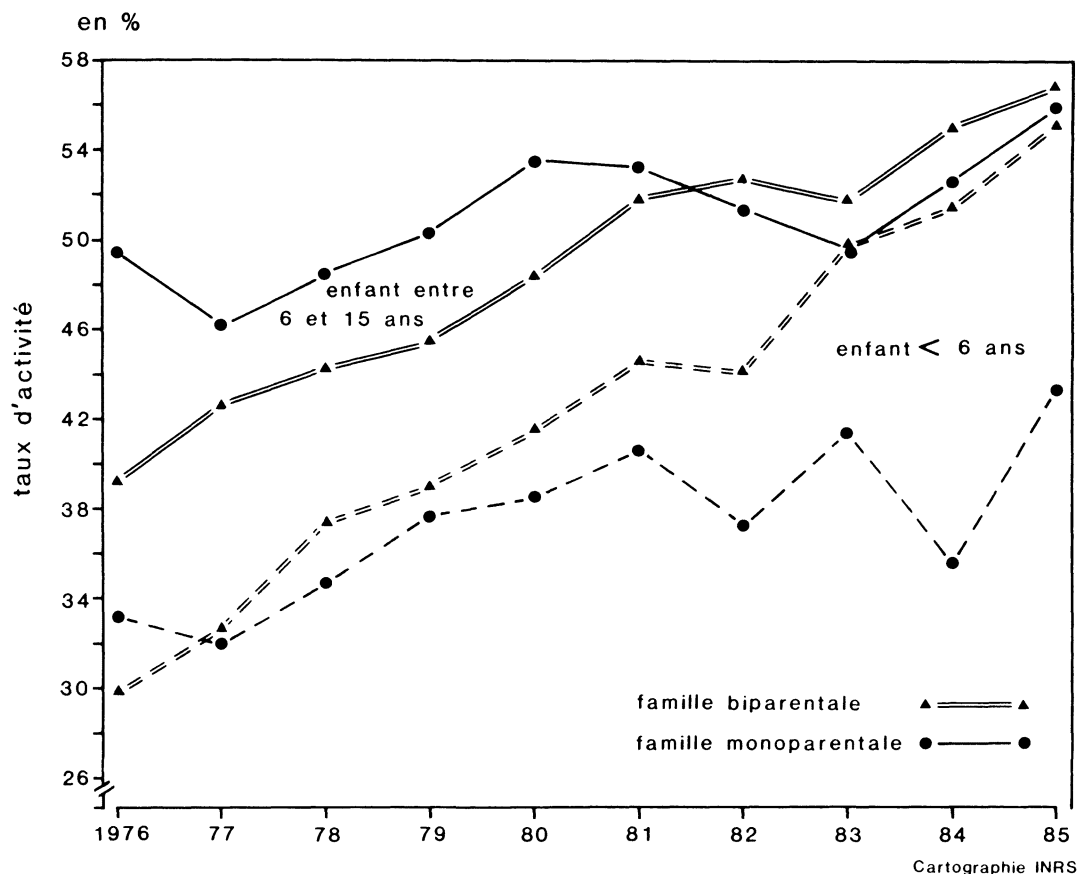
Le salaire moyen des femmes actives occupées au Québec au cours de l'année précédant le recensement de 1981 s'établissait à 9915 \$ pour les femmes chefs de famille monoparentale avec enfants à charge, comparativement à un peu moins de 9000 \$ pour les femmes avec enfants vivant en situation de couple (Statistique Canada, 1981a). Le salaire légèrement plus élevé des premières ne tient pas au fait qu'elles occupaient en plus grand nombre des emplois de cadres, de professionnelles ou de techniciennes ; il est plutôt dû au fait qu'elles travaillaient en plus forte proportion à temps plein lorsqu'elles étaient présentes sur le marché du travail.

Toutefois, le taux d'activité des mères seules a, depuis le début des années 1980 au Québec, augmenté beaucoup moins rapidement que celui des mères vivant en famille biparentale. Ainsi, si les premières affichaient au recensement de 1981 un taux d'activité nettement plus élevé que les secondes (49,4 % contre 46,8 % selon Statistique Canada, 1981a), il n'en va plus de même en 1985. Les femmes chefs de famille monoparentale semblent avoir été plus durement touchées, dans leur participation au marché du travail, par la récession économique des années 1980 que les femmes vivant en famille biparen-

tales (voir le graphique 1). L'écart dans les taux d'activité des mères dont le plus jeune enfant est d'âge préscolaire n'a cessé de s'élargir de 1977 à 1985, passant de moins d'un point à près de 12 points en huit ans. D'autre part, les mères seules dont le plus jeune enfant a entre 6 et 15 ans ont vu leur taux d'activité décroître de façon notable au début des années 1980, au point de devenir plus faible que celui des femmes vivant en famille biparentale à partir de 1982.

L'augmentation relative du nombre d'emplois à temps partiel enregistrée au début des années 1980, ainsi que la hausse importante de la proportion de femmes occupant ce type d'emploi contre leur gré parce qu'elles ne peuvent en trouver un à temps plein (Statistique Canada, 1985), constitue sans nul doute un facteur prépondérant de l'explication de l'évolution différentielle des taux d'activité des mères. En effet, comme les coûts d'opportunité associés à l'exercice d'un emploi risquent d'être plus élevés pour les mères seules que pour les femmes vivant dans une union (puisque elles ne peuvent, par exemple, bénéficier de l'aide d'un conjoint pour la garde des enfants), les mères seules auront sans doute besoin d'un travail à temps plein si elles veulent participer au marché du travail². Une étude récente révèle à ce propos qu'en 1983 une femme chef de famille monoparentale ayant un enfant à charge devait « gagner 14 000 \$, soit presque deux fois le salaire minimum, pour qu'il soit plus avantageux pour (elle) de travailler plutôt que de rester sur le bien-être », compte tenu des frais additionnels (transport, garderie) occasionnés par l'exercice d'un emploi et des politiques gouvernementales d'aide sociale et d'incitation à l'emploi (Pontbriand et Rose, 1985 : 98). On comprendra alors pourquoi le taux d'activité des mères seules a peu augmenté au cours

Graphique 1
Taux d'activité des femmes selon l'âge du plus jeune
enfant, Québec, 1976 à 1985



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, série annuelle, données non publiées.

183

de la première moitié des années 1980, soit à un moment où les emplois à temps plein devenaient une « denrée rare » (Richer, 1985) et où les revenus d'emploi (en dollars constants) enregistraient une baisse.

L'aide sociale

Du fait de la situation plutôt difficile qui prévaut sur le marché du travail, les femmes chefs de famille monoparentale n'ont souvent d'autre

recours que l'aide sociale pour assurer leur survie. Comme il n'existe pas suffisamment de données selon le type de famille et l'âge des enfants, il est difficile d'évaluer précisément le nombre de familles monoparentales avec enfants à charge qui reçoivent ce genre de prestations. Selon *Les Femmes et la fiscalité* (Pontbriand et Rose, 1985), en 1983, 40 % des familles monoparentales à chef féminin vivaient principalement de l'aide

sociale ; et selon les chiffres du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, les familles ayant à leur tête une femme (monoparentales pour la plupart) représentaient 57,2 % de l'ensemble des familles bénéficiaires d'aide sociale en octobre 1983 (Québec, 1985b). Ces chiffres témoignent de la pauvreté qui caractérise nombre de familles monoparentales, puisque les prestations d'aide sociale se situent toujours nettement

en-deçà des seuils de pauvreté établis par Statistique Canada, lesquels sont pourtant jugés fort modestes par certains spécialistes (Clairmont, 1985). À titre d'exemple, en 1983 au Québec le montant maximum d'aide sociale alloué à une mère seule vivant avec un enfant à charge s'établissait à 6550 \$ par an ; le seuil de pauvreté de ce type de famille était fixé à 12 441 \$ (Pontbriand et Rose, 1985 : 96).

La situation observée dans la région métropolitaine de Montréal à partir des données des recensements de 1971 et de 1981 illustre une même réalité et souligne de plus l'appauvrissement relatif qu'ont connu les familles monoparentales avec enfants à charge au cours de ces dix années (voir le tableau 1). On remarquera que si les familles monoparentales déclarant les transferts gouvernementaux comme source principale de revenu sont celles qui ont enregistré la plus forte hausse de revenu (26,7 %) en dollars constants entre 1970 et 1980, leur revenu moyen (4898 \$) demeure en 1980 largement inférieur au seuil de pauvreté, estimé à 10 614 \$ pour un adulte et un enfant (Boyer, 1985). De plus, la proportion de ce type de familles, qui connaissent des conditions de vie précaires, a augmenté de façon importante entre 1970 et 1980, passant de 36,0 % à 43,9 % ; inversement, le pourcentage de familles monoparentales vivant principale-

Tableau 1
Distribution et revenu moyen des familles monoparentales à chef féminin ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, selon la source principale de revenu, RMR de Montréal, 1970 et 1980

Source principale de revenu	Distribution (%) ^a		Revenu moyen (\$) (Δ revenu (%))		1970-1980
	1970	1980	1970 ^b	1980	
Emploi	54,1	49,3	13 282	15 914	19,8
Transf. gouv.	36,0	43,9	3 866	4 898	26,7
Autres	9,9	6,8	11 535	12 749	10,5
Total	100,0	100,0	9 660	10 839	12,2
N	34 215	55 575	—	—	

Source : Statistique Canada, recensements de 1971 et de 1981, compilations spéciales effectuées pour l'INRS-Urbanisation.

^a À l'exclusion des familles n'ayant déclaré aucun revenu, soit moins de 1 % des cas.

^b En dollars de 1980.

ment de revenus d'emplois et enregistrant des revenus familiaux plus élevés a diminué, passant de 54,1 % à 49,3 %.

Compte tenu du contexte économique des années 1980 et de l'évolution des taux d'activité des mères seules notée antérieurement, il y a tout lieu de croire que la situation des familles monoparentales québécoises est pire en 1986 (telle qu'elle ressortira des données du recensement de juin) qu'au recensement de 1981 ; elle est d'autant plus grave qu'elle s'inscrit dans un contexte politique néo-conservateur, où nombre de nouvelles mesures risquent de les toucher plus ou moins directement. Nous y reviendrons plus loin.



La pauvreté et les pratiques de consommation des familles monoparentales

La pauvreté des familles monoparentales dirigées par une femme se répercute dans toutes les sphères de leur vie quotidienne. Nous ne nous attarderons ici que sur deux aspects : le logement, condition de base d'un niveau de vie décent et premier poste au budget des familles monoparentales avec enfants à charge (Klodowsky et autres, 1983 : chap. III) ; et les services de garde, qui permettent aux mères seules ayant de jeunes enfants de participer au marché du travail.

Le logement

Selon les estimations du *Livre vert* sur le logement (Québec, 1984 : 44-45), 44 435 ménages monoparentaux québécois (enfants tous âges) avaient de la difficulté à se loger en 1984, et constituaient 27 % de l'ensemble des ménages qui faisaient face à un problème de logement. Dans 94 % des cas, les ménages avaient des difficultés d'accessibilité financière, auxquelles s'ajoutaient parfois des problèmes

d'espace ou de qualité. En toute probabilité, le *Livre vert* sous-estime l'ampleur du problème puisque le seuil du taux d'effort « raisonnable » a été augmenté à 30 % du revenu brut pour certains types de familles avec enfants (Rose, 1985) et que, simultanément, les ménages à revenus faibles et modestes ont connu une diminution de la part nette de leur revenu brut, en partie à cause des hausses d'impôts et de taxes !

Évidemment, les taux d'efforts sont particulièrement élevés pour les familles monoparentales pauvres tributaires du marché locatif privé, qui fournit la quasi-totalité des logements habités par les ménages monoparentaux. Dans la RMR de Montréal, en 1981, 81 % des mères seules étaient locataires ; 49 % d'entre elles consacraient 35 % ou plus de leur revenu brut au loyer et 31 % d'entre elles y consacraient effectivement 50 % de leurs ressources ou plus ! Ce sont les mères seules qui n'ont jamais été mariées (les plus jeunes) et celles qui sont séparées mais pas encore divorcées (les plus susceptibles d'être en état de crise ou de transition) qui sont le plus durement frappées (tableau 2).

Le problème de l'accessibilité financière au logement n'est pas seulement fonction de la pauvreté de la clientèle ; il est aussi fortement relié à la hausse des loyers vertigineuse des dernières années. Dans les quartiers centraux, cette augmentation a surtout été provoquée par la gentrification de certaines zones et par la conversion de nombreux logements locatifs en copropriétés. En banlieue et dans les petites villes se crée parallèlement une pénurie croissante de logements locatifs de type familial : malgré l'augmentation rapide des familles monoparentales observée dans ces secteurs depuis plusieurs années, l'industrie privée de la construction s'est jusqu'à ce jour montrée incapable de répondre à ces

Tableau 2
Taux d'effort des familles monoparentales locataires à chef féminin ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, selon l'état matrimonial de la mère, RMR de Montréal, 1981

État matrimonial (chef)	N	Taux d'effort (%)	
		≥ 35 %	≤ 50 %
Célibataire	10 310	62,4	38,3
Séparée	14 210	50,2	33,4
Divorcée	16 280	43,2	25,2
Veuve	4 180	38,1	24,2
Total	45 005	49,3	30,7

Source : Statistique Canada, recensement de 1981, compilations spéciales effectuées pour l'INRS-Urbanisation.

nouveaux besoins (Rose et Wexler, à paraître).

Il n'est donc pas étonnant que le nombre et la proportion des familles monoparentales inscrites sur les listes d'attente des HLM augmentent depuis quelques années ; en fait, 82 % des mères seules qui ont fait une demande en 1984 n'arrivaient déjà plus à assumer le prix de leur logement (AOMHQ, 1984). Malgré ces besoins criants, on estime à environ 5000 seulement le nombre de familles monoparentales à chef féminin vivant en HLM au Québec³, ce qui tient en bonne partie au fait que l'on n'a construit qu'un petit nombre de HLM familiaux au cours des dernières années (Renaud et autres, 1981 : 23-25 ; Québec, 1984 : annexe). Malgré leurs inconvénients (pénurie d'équipements collectifs, gestion hiérarchique, etc.), les HLM n'exigent jamais un taux d'effort supérieur à 25 % et demeurent une ressource précieuse pour beaucoup de familles monoparentales.

Les coopératives d'habitation offrent une solution de rechange aux HLM et au marché privé pour un nombre croissant de familles monoparentales à revenu faible ou précaire. Dans les coops de l'île de Montréal, en 1982, un ménage sur

cinq et une famille sur trois étaient monoparentaux (enfants tous âges). Les coopératives rénovées des quartiers centraux sont particulièrement attrayantes pour les familles monoparentales car elles donnent accès à un large éventail de services et d'équipements collectifs ainsi qu'à des réseaux de voisinage, en contrepartie de loyers modestes et, surtout, prévisibles (Klodawsky et autres, 1985 : chap. 9 et 10). Les familles les plus pauvres y paient généralement 25 % ou moins de leur revenu pour se loger. Cependant, bon nombre de coopératives de construction neuve ne peuvent offrir qu'une faible fraction de leurs logements à des familles à faible revenu à cause des règlements gouvernementaux de financement institués en 1979. Par ailleurs, une forte proportion des petites salariées inadmissibles aux subventions se voient forcées d'assumer des taux d'effort très élevés (Olson et Gauthier, 1985). Enfin, on peut facilement imaginer que la longueur des listes d'attente pour les logements en coop décourage plusieurs femmes chefs de famille monoparentale de recourir à cette formule.

La garde des enfants

Pour les mères seules qui ont

186 de jeunes enfants, la disponibilité des services de garde constitue une condition essentielle à leur participation au marché du travail ou à leur retour aux études. Au Québec, en 1981, plus de 30 % de la clientèle des garderies reconnues était composée de familles monoparentales (Brouillet et autres, 1983 : 63-65). Ce pourcentage équivaut à un maximum de 10 000 places, vu qu'en 1985 on ne comptait au total que 30 000 places en garderie ou en agence reconnue de garde en milieu familial (Rioux, 1985). La « surreprésentation » des familles monoparentales s'explique en grande partie par le fait que le programme (fédéral et provincial) d'aide financière aux parents paie une partie des coûts, jusqu'à un maximum de 10 \$ par jour pour les familles à faible revenu ; une famille monoparentale ayant un seul enfant et bénéficiant d'un revenu de 11 500 \$ ou moins reçoit ainsi, par exemple, le montant maximum. Au-delà de ce seuil de revenu, le montant des subventions diminue rapidement pour disparaître à partir de 21 500 \$ (Québec, 1985a). À l'heure actuelle, les coûts de garde dans la région montréalaise se situent autour de 15 \$ par jour dans les garderies sans but lucratif (Beauchamp, 1986) ; la subvention maximale ne suffit donc pas aux besoins des familles monoparentales très pauvres, qui sont ainsi, ou bien découragées de se trouver un emploi, ou

bien forcées de chercher une gardienne non reconnue mais moins coûteuse.

La localisation des garderies peut aussi influencer de manière importante leur degré d'utilisation par les familles monoparentales. Plusieurs municipalités de la banlieue montréalaise sont, par exemple, très mal pourvues en garderies (Rose et Le Bourdais, 1986). Par conséquent, une mère seule n'a souvent pas d'autre choix que de faire garder son enfant chez la voisine ou chez la grand-mère qui habite près du centre d'achats où elle travaille. Ainsi forcées de recourir à un type de garde non reconnu, les familles monoparentales se retrouvent du même coup exclues du programme de subventions, exception faite de la déduction fiscale des frais de garde (si jamais elles peuvent obtenir les reçus...), qui ne vaut pas grand-chose pour les mères à revenus faibles ou modestes (Pontbriand et Rose, 1985 : 85-89). On peut finalement imaginer que la situation des familles monoparentales en milieu rural est probablement encore plus difficile, même si l'Office des services de garde à l'enfance participe activement au dossier d'implantation de ces services dans les régions périphériques du Québec.



Des nouvelles orientations politiques... aux revendications des femmes

Étant donné le mouvement de conservatisme qui caractérise aujourd'hui les gouvernements canadien et québécois, il y a tout lieu de croire que certaines politiques récentes (ou à venir) toucheront plus ou moins durement divers groupes sociaux. Il ne saurait être question ici d'examiner toutes les mesures qui risquent d'atteindre les familles monoparentales à chef féminin. Notre propos se veut davantage indicatif de certaines tendances récentes et se limitera à trois domaines d'intervention : la fiscalité, le logement et les garderies.

Les nouvelles mesures fiscales adoptées au printemps 1986 par les gouvernements fédéral et provincial pénalisent nettement les familles monoparentales avec enfants à charge. Par exemple, les modifications apportées au budget québécois au chapitre des exemptions pour enfants, l'imposition des allocations familiales, ainsi que le gel (à 3960 \$ jusqu'en 1989 !) de l'exemption « équivalent de personne mariée » à laquelle les familles monoparentales ont droit pour leur premier enfant à charge, devraient se traduire par des pertes nettes pour ces familles. Une mère seule gagnant 15 000 \$ par an et vivant avec un enfant de huit ans perdrait, suite à ces mesures, 158 \$ en 1986 et 276 \$ en 1988 (Rowan, 1986). Comme, dorénavant, chaque dollar gagné par une personne à charge devra être déduit de l'exemption de personne mariée, les familles monoparentales dont les enfants mineurs travaillent à temps partiel pour contribuer au revenu familial seront encore plus durement touchées. En fait, ces nouvelles mesures fiscales, non seulement heurtent financièrement les familles monoparentales à revenu faible ou modeste, mais constituent « une incitation au tra-

vail au noir » tout en tentant d'imposer « un modèle de famille où la femme devra rester au foyer sans revenu » (Rowan, 1986). Pour les familles monoparentales, on ne peut guère parler de gains...

Dans le domaine du logement, si les nouvelles politiques sont encore loin d'être bien définies, les nouvelles orientations fédérales et provinciales, qui s'inscrivent nettement à l'intérieur de la nouvelle vague de conservatisme, visent à limiter l'admissibilité aux programmes de logement social aux ménages ayant des « besoins spéciaux » et à abandonner le principe de « mélange social » qui est au cœur du mouvement coopératif (Danseureau, 1985). Les familles à revenu modeste risquent dorénavant d'être exclues de ce type de logement, n'étant plus considérées comme ayant des besoins particuliers ; de plus les nouveaux critères d'admissibilité au logement social semblent écarter bon nombre de familles avec enfants (FRAPRU, 1986). Les problèmes de logement des familles monoparentales pourraient donc être aggravés par ces tendances politiques, d'autant plus que le fait de les considérer comme formant un groupe parmi d'autres dans la catégorie des « besoins spéciaux » ne demeure qu'une solution partielle puisqu'elle nie la réalité de leur situation, en sous-estimant largement l'ampleur, l'importance et la permanence de la monoparentalité comme phénomène social.

Pour ce qui est des garderies, en dehors de l'orientation restrictive globale qui caractérise l'action gouvernementale actuelle, l'enjeu le plus important présentement réside probablement dans la décentralisation du pouvoir et du financement vers les municipalités, telle qu'elle a été proposée par Jacques Parizeau, de la Commission d'étude sur les municipalités (qui siège en 1986). Même si la participation des municipalités paraît, en principe,

souhaitable dans le dossier des services de garde sans but lucratif (Truelove, 1986), les effets d'une telle décentralisation dépendent de la volonté et de la situation financière des municipalités. La loi actuelle sur les services de garde permet déjà à ces dernières de jouer un rôle mais, au Québec, seulement deux villes ont jusqu'à maintenant exercé ces pouvoirs (Québec, 1986). Vraisemblablement, une municipalité subissant des pressions de la part de ses citoyens propriétaires pour ne pas augmenter les impôts fonciers ne sera pas très intéressée à subventionner une garderie en grande partie destinée à répondre aux besoins de familles monoparentales démunies et locataires...

La montée actuelle du néo-conservatisme force les femmes en général et les femmes chefs de famille monoparentale en particulier à continuer de s'organiser et de lutter collectivement pour ne pas perdre les minces acquis des années soixante-dix. Plusieurs le font, comme en témoignent les critiques et revendications de groupes de femmes qui ont accompagné les énoncés de politique récents, tant du côté des politiques de logement que du côté des politiques fiscales ou familiales⁴. En dépit de ces nombreuses interventions, on ne saurait toutefois parler encore d'un front commun des femmes — monoparentales ou non — face aux nouvelles orientations de l'État. Au contraire, plusieurs groupes de droite comme les « Real Women of Canada » sont apparus — ou ont refait surface en force — au cours des dernières années, provoquant ainsi un éclatement important à l'intérieur du mouvement des femmes (Desrosiers, 1986). La présence de groupes progressistes de femmes qui se font entendre sur la place publique demeure donc une condition essentielle pour contrer le discours néo-conservateur qui s'installe progressivement et tend de plus

en plus à se transformer en pratique, au détriment de plusieurs catégories sociales, dont nombre de familles monoparentales à chef féminin.

Céline Le Bourdais
Damaris Rose
Professeures-chercheuses
INRS-Urbanisation
Université du Québec

NOTES

¹ Ces chiffres et toutes les statistiques citées ci-dessous concernant les familles monoparentales à chef féminin qui vivent dans la région métropolitaine (RMR) de Montréal sont tirés de compilations spéciales des données des recensements de 1971 et de 1981, réalisées par Statistique Canada pour l'INRS-Urbanisation. Seules les familles dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 18 ans sont comprises dans ces chiffres. Pour plus de détails, voir Le Bourdais et autres (en préparation).

² Cela semble d'autant plus probable qu'elles apparaissent dans l'ensemble comme étant légèrement moins scolarisées que les mères vivant en union, et un peu plus présentes dans les emplois moins bien rémunérés de vente et de services (voir Le Bourdais, 1986). On notera toutefois que l'écart dans les niveaux de scolarité atteints par les femmes chefs de famille monoparentale et par l'ensemble des femmes habitant la RMR de Montréal s'est considérablement rétréci entre les recensements de 1971 et de 1981 (compilations spéciales ; voir aussi Statistique Canada, 1971 ; et Statistique Canada, 1981c).

³ Calculé par les auteures à partir de données non publiées fournies par Josette Lamarre, Société d'habitation du Québec, septembre 1984.

⁴ Voir par exemple FAFMQ (1985) ; CSF (1985) ; ou encore la conférence de presse qu'ont tenue huit organismes regroupés en front commun au sujet des politiques fiscales du gouvernement québécois, rapportée par Rowan (1986).

Bibliographie

- AOMHQ (Association des offices municipaux d'habitation du Québec) (1984), *Mise à jour : sondage relatif aux demandes de logement dans les offices municipaux d'habitation*, Sainte-Foy, AOMHQ.
- BEAUCHAMP, Nicole (1986), « Les garderies en milieu de travail : une façon d'humaniser le travail », *La Presse*, samedi 7 juin : B5.
- BOYER, Ginette (1985), « Un drame à l'image de notre société », *Relations*, 507 : 9-12.
- BROUILLET, Chantale, Céline MERCIER et Réjean TESSIER (1983), *Des garderies malgré tout. Situation des garderies au Québec en 1981*, Gouvernement du Québec, Office des services de garde à l'enfance.
- CLAIRMONT, Don (1985), « Book Review — Measuring Poverty », *Options politiques*, 6, 1, janvier : 39-40.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1985), *La Condition des femmes en regard de la famille. Considérations du CSF touchant le document de consultation sur la politique familiale*, Québec, janvier.
- DANSEREAU, Francine (1985), *Les Politiques urbaines et la gestion de l'habitat : la montée du néo-conservatisme*, communication présentée au 5^e colloque de l'Association d'économie politique : « Néo-conservatisme et restructuration de l'État », Montréal, octobre (disponible à l'INRS-Urbanisation, Montréal).
- DESROSIER, Hélène (1986), « Pour une véritable politique familiale », *Le Devoir*, 22 mai.
- FAFMQ (Fédération des associations de familles monoparentales du Québec) (1985), *Mémoire de la FAFMQ concernant le Livre Vert sur l'habitation*, Montréal, mars.
- FRAPRU (1986), pour le Front commun sur le logement social, *Orientation nationale de la politique du logement : résumé et critique des programmes*, Montréal, FRAPRU, janvier.
- KLODAWSKY, Fran, Aron SPECTOR et Catrina HENDRIX (1983), *The Housing Needs of Single Parent Families in Canada*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- KLODAWSKY, Fran, Aron SPECTOR et Damaris ROSE (1985), *Canadian Housing Policies and Single Parent Families: How Mothers Lose*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- LE BOURDAIS, Céline, avec la collaboration de Damaris ROSE (1986), « Vers une caractérisation des familles monoparentales québécoises à chef féminin », dans S. LANGLOIS et F. TRUDEL (éd.), *La Morphologie sociale en mutation au Québec*, Sillery, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, « Les Cahiers de l'ACFAS », 41 : 141-158.
- LE BOURDAIS, Céline, Damaris ROSE et Viviane LEAUNE, avec la collaboration de Suzanne GIRARD (en préparation), *Les Familles monoparentales dans la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, INRS-Urbanisation, rapport final soumis au Fonds FCAR-Équipes.
- OLSON, Sherry et Michel GAUTHIER (1984), « Qui est membre d'une coopérative d'habitation ? », *Service social*, 33, 1, printemps : 37-56.
- PONTBRIAND, Marie-Thérèse et Ruth ROSE (1985), *Les Femmes et la fiscalité*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Service à la collectivité.
- QUÉBEC, Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (1984), *Se loger au Québec*, Québec, MHPC.
- QUÉBEC, Office des services de garde à l'enfance (1985a), *L'Aide financière aux parents*, Gouvernement du Québec, OSGE.
- QUÉBEC, Office des services de garde à l'enfance (1986), Communiqué : « Les municipalités, des partenaires privilégiés dans le dossier des services de garde », Longueuil, OSGE, 2 avril.
- QUÉBEC, Secrétariat à la condition féminine (1985b), *La Situation économique des Québécoises*, Québec.
- RENAUD, François, Claude ROY et Josette TREMBLAY-LAMARRE (1981), *Profil socio-économique des locataires de logements publics au Québec*, Gouvernement du Québec, Société d'habitation du Québec.
- RICHER, Jocelyne (1985), « Pension alimentaire — Histoires d'ex », *Justice*, 7, 2.
- RIOUX, Christian (1985), « Les garderies : sommes-nous en voie de rattraper notre retard ? », *La Presse*, samedi 21 septembre, « Plus » : 11.
- ROSE, Damaris (1985), *Les Besoins des familles monoparentales en matière de logement*, texte présenté au ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur dans le cadre de la consultation sur le Livre vert *Se loger au Québec*, Montréal, INRS-Urbanisation, mars.
- ROSE, Damaris et Céline LE BOURDAIS (1986), « The Changing Conditions of Female Single Parenthood in Montreal's Inner City and Suburban Neighbourhoods », *Urban Resources*, été.
- ROSE, Damaris et Martin WEXLER (à paraître), « Post-War Social and Economic Change and Housing Adequacy », dans John MIRON (éd.), *Housing Progress in Canada*, Ottawa, SCHL.
- ROWAN, Renée (1986), « Les familles monoparentales sont durement pénalisées depuis le 1^{er} avril », *Le Devoir*, mardi 29 avril : 3.
- STATISTIQUE CANADA (1971), *Recensement du Canada 1971*, cat. 92-743, vol. 1, partie 5.

CONJONCTURES ET POLITIQUE

Revue québécoise d'analyse et de débat

189

STATISTIQUE CANADA (1981a), *Bande-échantillon à grande diffusion de 1/100 des ménages produite à partir du recensement de 1981*.

STATISTIQUE CANADA (1981b), *Recensement du Canada de 1981. Montréal : secteurs de recensement*, cat. 95-959, vol. 3, série des profils B, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA (1981c), *Recensement du Canada de 1981. Québec*, cat. 93-929, vol. 2, série provinciale, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA (1979-1984), *Revenus des familles : familles de recensement*, cat. 13-208, série annuelle, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA (1985), *Portrait statistique des femmes au Canada*, cat. 89-503F, Ottawa.

TRUELOVE, Marie (1986), *Trends in Day-care in Canada*, communication présentée au congrès annuel de l'Association of American Geographers, Minneapolis, mai (disponible au Department of Geography, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto).

- Pour une approche élargie du politique
- Pour susciter l'échange et le débat entre les courants critiques au Québec
- Pour soutenir les questionnements novateurs dans la vie politique et intellectuelle

Un regard politique sur les transformations du champ social

Conjoncture et débat

L'information au Québec
Les mouvements alternatifs
Les jeunes
Les stratégies syndicales
Le Parti québécois

Des dossiers

La culture
Famille et société
Minorités du Québec
Le politique interrogé

Les chroniques

Des événements
Des films
Des livres
Des médias
Du pastiche

Nom _____		2#	4#
Adresse _____	étudiant	14	27
_____	régulier	18	34
_____	soutien	25	50
Tél. : _____	institution	30	55
À partir du n ^o : _____			

Chèque ou mandat à Conjoncture Politique au Québec, A/S Éd.
Saint-Martin, 4073 rue St-Hubert, suite 201, Montréal H2L 4A7
